DEPARTEMENT
SAONE & LOIRE
CANTON DE GIVRY
COMMUNE DE GIVRY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE - N° R 2013-117

Travaux de voirie urbain – Avenue de Mortières à partir du 22 juillet 2013

NOUS, Daniel VILLERET, Maire de la Commune de GIVRY,
VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code pénal,
VU l'arrêté du Maire n° R 2013-108 du 12 juillet 2013,
VU la permission de voirie du Conseil Général de Saône et Loire,
VU le marché de travaux n° 22113PA04 – lot 2 – notifié le 12 juillet 2013 à l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics (71640 DRACY le FORT), devant réaliser la création d'une piste cyclable avec aménagement accessibilité des arrêts de bus « Givry - Mortières » et la création d'un plateau sur la voirie au niveau du carrefour rue au Loup/rue du Pied du Clou/Avenue de Mortières,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter des accidents, de prendre toutes mesures utiles pour réglementer la circulation et le stationnement à proximité des chantiers,

ARRETONS

ARTICLE UN :
Cet arrêté annule et remplace mon arrêté R 2013-108 du 12 juillet 2013.

ARTICLE DEUX :
A compter du lundi 22 juillet 2013 et pour une durée prévisionnelle de quatre semaines, l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics interviendra dans les rues suivantes :

1 – Avenue de Mortières : entre la rue de Sauges et la Rue au Loup
2 – Rue au Loup,
3 – Rue du Pied du Clou.

ARTICLE TROIS :
Pour permettre un bon déroulement du chantier et suivant son avancement, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit dans ces rues :

1 - Travaux au niveau du carrefour rue au Loup / rue du Pied du Clou / Avenue de Mortières :

- Circulation alternée par feux tricolores autant que de besoin si nécessaire pour les travaux préparatoires et de bordures, sur la portion de route située dans le carrefour rue au Loup / rue du Pied du Clou / Avenue de Mortières ;
- Une déviation de la circulation sera mise en place (voir article 4) lors de l'application du revêtement de chaussée ;
- Stationnement interdit des 2 côtés de la chaussée au droit du chantier ;
- Circulation perturbée aux abords de ces rues ;
- Circulation rétablie chaque soir à 18 H 00 jusqu'au lendemain matin 6 H 00 et les week-ends ;
- Les arrêts de bus « Givry - Centre » et « Givry - gare » sont maintenus.

2 - Travaux au niveau des arrêts de bus « Givry – Mortières » :

- Circulation alternée par feux tricolores pour la réalisation des quais ;
- Déplacement de l'arrêt de bus de la ligne 7 « Givry -Mortières » si nécessaire ;
- Les arrêts de bus « Givry - Centre » et « Givry - gare » sont maintenus.

ARRETE DU MAIRE - N° R 2013-117

ARTICLE QUATRE :

La circulation sera déviée pour les deux sens de circulation par les rues suivantes :

1. Rue de Cluny,
2. Rue de la Croisette,
3. Rue des Mouillères.

ARTICLE CINQ :

L'accès des riverains sera maintenu dans la mesure du possible.

ARTICLE SIX :

Les signalisations de chantiers seront mises en place et entretenues par l'entreprise EIFFAGE TP.
La signalisation de déviation sera mise en place et entretenue par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE SEPT :

En cas d'intempérie ou autre raison imprévisible, le début des travaux sera reporté de jour en jour.
L'application du présent arrêté sera reportée d'autant.

ARTICLE HUIT :

Cet arrêté devra obligatoirement être affiché sur le chantier par l'entreprise, pendant la durée des travaux.

ARTICLE NEUF :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE DIX :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DIFFUSION :

Centre d'Incendie et de Secours	Mail : ericlamy@SDIS71.fr
Gendarmerie	FAX : 03.85.94.91.46
Journal de S & L	Mail : agencechalon@lejsl.fr
EIFFAGE T.P.	Mail : marc.meunier@eiffage.com
Union des Producteurs de Givry	Mail : clos.salomon@wanadoo.fr
Société de Saint Martin	Mail : ducret.pierre@yahoo.fr
Vignerons de la Saint Vincent	Mail : givry@domaine-ragot.com
Conseil Général - DRI	Sta.chalonnais@cg71.fr
Conseil Général – Direction des Transports et de l'intermodalité	Mail : dri@cg71.fr
STAC	Frederic.lebeau@legrandchalon.fr
MAIRIE :	
Affichage	
R. MAIRE – D. S. T	Mail : rmaire.mairiedegivry@ gmail.com TEL : 06.45.79.28.72 FAX : 03.85.94.15.12
Services Techniques Communaux	FAX : 03.85.44.43.47
P.JANET – Police Municipale	
S. BARNAY – Service Communication	Mail : communication.givry@orange.fr

A GIVRY le 18 juillet 2013

Le Maire,

Daniel VILLERET